

Faire participer la communauté au service correctionnel communautaire

L'amphithéâtre d'une école de Toronto est rempli de 500 à 700 citoyens intéressés, prêts à «discuter» de l'ouverture proposée d'un nouveau centre correctionnel communautaire dans leur voisinage.

À l'avant, une table a été dressée pour un groupe de trois ou quatre représentants du Service correctionnel du Canada. La tâche qu'ils assument ce soir requiert bien du courage. Il leur faut prendre note des préoccupations de ces membres de la collectivité et, dans un même temps, essayer de les convaincre que cette ouverture sera une bonne chose pour les délinquants et pour la collectivité.

Dès le début de la discussion, les choses s'enveniment. Les accusations fusent, des phrases qui n'étaient au début que des chuchotements comme «dehors! nous ne voulons pas de vous dans notre voisinage» se répercutent de bouche en bouche. Les émotions - crainte, peur, frustrations - atteignent un paroxysme.

Si quelques membres de la collectivité sont venus pour écouter le pour et le contre de l'établissement envisagé, maintenant submergés par le nombre, ils se taisent. La réunion prend fin. Certains s'en vont avec le sentiment d'avoir gagné la bataille. Mais qu'en est-il? Pour ceux d'entre nous qui travaillent dans les services correctionnels communautaires, ce scénario n'a plus rien de nouveau. Tous ceux qui ont déjà participé à ce genre d'assemblée conviennent que ce n'est pas une manière efficace d'échanger de l'information ou de solliciter des commentaires constructifs de la part du public. Pourquoi est-ce que ça ne fonctionne pas?

Pour répondre à cette question, il nous faut évaluer comment le Service correctionnel du Canada a communiqué avec le public, les besoins croissants et changeants de ce public et les moyens de surmonter ces difficultés. Une perception négative de la part du public La grande priorité du Service correctionnel du Canada est la protection de la société. Dans la collectivité, le Service accomplit cette tâche en surveillant étroitement les détenus et en favorisant leur réinsertion sociale - on les aide à trouver un emploi, à améliorer leur niveau de scolarité, à régler leurs problèmes familiaux ou à faire face à leurs problèmes de toxicomanie.

Pour atteindre ces objectifs, le Service ne peut se passer de la coopération de la collectivité. Toutefois, bien que des campagnes d'information aient été organisées dans le passé, leur effet a été de courte durée en raison du manque de temps et de ressources. La communication du Service correctionnel du Canada avec le public doit par conséquent être décrite comme étant essentiellement réactive - le Service répond à des demandes individuelles et à des situations.

Du coup, le public s'est forgé l'image d'un organisme fermé et inaccessible. Mais plus grave encore - le Service apparaît même souvent comme réticent à partager l'information ou peu intéressé à connaître l'opinion publique.

Parallèlement, la critique du système de justice pénale a considérablement augmenté dans la société. Pourquoi? La principale cause en est que de nombreuses personnes pensent qu'on assiste à une véritable explosion de la criminalité. Il suffit de prendre n'importe quel quotidien de Toronto pour y lire un article alléguant que les taux de criminalité montent en flèche et que nos villes ne sont pas sûres. Les citoyens se

sentent démunis face à cette menace et ils ragent contre l'incapacité ou l'impuissance des pouvoirs publics à mettre sous les verrous les individus responsables de cette vague de crimes. Si l'on ajoute à cela la confusion générale du public et son manque de connaissance de la justice pénale, il n'est guère étonnant que la collectivité adopte une position agressive à l'égard des services correctionnels. Les impératifs immédiats Le premier et le plus important de ces impératifs est de changer la **façon** dont le Service communique avec le public. Ce n'est pas une tâche facile, mais c'est réalisable.

La société a besoin de plus d'information sur les politiques et procédures correctionnelles; elle s'attend à ce que le Service cherche à connaître l'opinion publique d'une façon plus structurée et tienne compte de cette opinion lorsqu'il formule de nouveaux programmes ou politiques. Le Service doit par conséquent établir des liaisons de communication avec les collectivités pour satisfaire leur exigence de dialogue.

Les médias, les forces de l'ordre, les services correctionnels provinciaux, les procureurs de la Couronne des provinces, les magistrats, les groupes de victimes et les groupes sociaux minoritaires sont tous des groupes importants à inclure lorsqu'on amorce un «dialogue public pour indiquer ce qui est possible plutôt que ce qui est mauvais»<sup>(2)</sup>. Comment s'y prendre Le Service doit passer d'une stratégie de communication réactive à une stratégie proactive. On a utilisé la consultation publique comme tactique de communication pendant de nombreuses années, mais son efficacité a été remise en question. Dans le passé, on avait d'ailleurs souvent recours à la consultation une fois que les décisions étaient prises et en réponse à des protestations de la collectivité. Or, la véritable consultation publique n'est efficace que si elle est entreprise de bonne foi pour ouvrir le débat avec la collectivité.

À cette fin, deux représentants du Service correctionnel du Canada viennent de passer un an et demi en consultations publiques avec 35 représentants d'une collectivité de Toronto concernant le projet de réouverture d'un centre correctionnel communautaire. Même si le centre n'a pas été rouvert, les participants (y compris ceux qui s'opposaient à la réouverture) ont convenu que le processus de consultation a été extrêmement valable et devait être repris à l'avenir. Comme l'un des participants l'a indiqué, «c'était la première fois que nous nous sentions véritablement intégrés à un processus où nos opinions étaient prises au sérieux par le personnel correctionnel».

Le fruit de cette consultation, qui constituera un précédent, a été un contrat en bonne et due forme signé par les représentants de la collectivité et du Service. Le contrat établit la façon dont se dérouleront les consultations publiques futures dans ce secteur. Les mandats, les rôles, les responsabilités et, plus important encore, les comptes à rendre, ont été minutieusement définis. Ce type de résultat aide énormément à reconstruire les relations entre les collectivités locales et les services correctionnels. L'initiative de Toronto En 1989, le groupe 27 de Toronto (constitué de représentants de la collectivité, d'organisations bénévoles, des services correctionnels fédéraux et provinciaux, des Commissions nationale et provinciale de libération conditionnelle et de la police) a reçu comme mandat de faire connaître le système de justice pénale à la collectivité.

Depuis cette époque, le groupe a créé de nombreux projets, dont le plus apprécié est *Reels for Justice*, un projet original d'une journée sur la justice pénale en cassette vidéo destiné à la jeunesse. En plus de présenter des cassettes vidéo, des invités animent un débat sur les bandes de rue, la conduite en état d'ébriété, la prostitution, la violence dans les fréquentations et la liberté d'expression.

Quatre jours de visionnement ont été organisés pour la région métropolitaine du grand Toronto et plus de 2 000 élèves de 11<sup>e</sup> et de 12<sup>e</sup> année y ont participé. Ce type de programme de prévention de la criminalité et de sensibilisation à la question est si populaire que le groupe prépare maintenant un guide pratique pour les enseignants qui désirent organiser des événements analogues dans leur école. Aller de l'avant Le système correctionnel n'est pas la création de quelques personnes triées sur le volet. C'est un système qui a évolué en fonction des courants sociaux; c'est pourquoi il est crucial que la collectivité continue à participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques et de procédures. Les services correctionnels communautaires doivent continuer à aller de l'avant en favorisant l'instauration de relations de travail plus constructives avec le public, en commençant par l'éducation et une véritable consultation. Il ne faut pas oublier que «communautaire» est le mot clé dans l'expression «services correctionnels communautaires».

---

(1) District du Centre de l'Ontario, Service correctionnel du Canada, 330, rue Keele, rez-de-chaussée, Toronto (Ontario)

(2) THEMAN, D. *A Proposed Regional Consultation Strategy*, Kingston, Service correctionnel du Canada, région de l'Ontario, 1993.